



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1487

Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 13 461 736 euros - Exercice 2022
- Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVTZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1487 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 13 461 736 EUROS - EXERCICE 2022 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE TYPE AUX CONVENTIONS CADRES (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2018/4201 en date du 19 novembre 2018, n° 2019/4535 en date du 25 mars 2019, n° 2019/4670 en date du 20 mai 2019, n° 2019/4819 en date du 1^{er} juillet 2019, n° 2019/5133 en date du 18 novembre 2019, n° 2020/5319 et n° 2020/5473 en date du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé la signature de conventions-cadres avec les associations gestionnaires d'équipement petite enfance.

Par délibérations n° 2020/84 en date du 30 juillet 2020, n° 2020/219 en date du 28 septembre 2020, n° 2020/313 en date du 19 novembre 2020, n° 2021/554 en date du 28 janvier 2021, n° 2021/658 en date des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/831 en date du 27 mai 2021, n° 2021/1055 en date du 30 septembre 2021, n° 2021/1234 en date du 18 novembre 2021 et n° 2022/1487 en date du 27 janvier 2022, vous avez approuvé la signature de conventions-cadres avec les associations gestionnaires d'équipement petite enfance.

La petite enfance est une période charnière pour le devenir de tous les citoyens qu'il est indispensable de penser avec ambition si nous voulons permettre le développement des enfants dans un cadre épanouissant et l'accompagnement de la parentalité dans un subtil équilibre entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Le modèle lyonnais de la politique petite enfance repose sur un partenariat dynamique et étroit avec les associations gestionnaires d'équipements petite enfance (EAJE, RPE, LAEP, ...). L'objectif est de répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises, et de leur offrir un service de qualité. Ces acteurs associatifs contribuent ainsi fortement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais.

Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions cadre pluriannuelles, précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle et d'une subvention complémentaire éventuelle.

Il vous est proposé d'approuver une subvention de fonctionnement générale, aux associations listées ci-dessous, par délibération distincte du budget, conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

Au-delà de contribuer à assurer le fonctionnement quotidien des équipements et le maintien des capacités de trésorerie, ces subventions doivent permettre aux associations de concrétiser de nombreux projets visant à faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie épanouissants aussi bien pour les enfants que pour les professionnels qui les accueillent, et inspirants pour leurs familles.

L'accent sera ainsi mis, comme c'est le cas depuis deux ans, sur l'engagement et la poursuite de projets liés à la transition écologique et à l'économie circulaire, tout en préservant la qualité d'accueil des enfants.

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-14 du code général des collectivités territoriales, chaque conseil d'arrondissement a été préalablement consulté sur le montant des subventions que le Conseil Municipal se propose d'attribuer aux différentes associations.

Ainsi, il vous est proposé d'allouer les subventions suivantes :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention janvier + mars 2021 (€)	Montant proposé janvier 2022 (€)
1 ^{er}	Association Crèche Saint-Bernard	Vaucanson	176 000	176 000
1 ^{er}	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Les Augustins	124 000	124 000
1 ^{er}	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Farandole	112 000	112 000
1 ^{er}	Association Lyon Santé Education	Alysé	124 000	116 000
1 ^{er}	Association Lyon Santé Education	Chardonnet	184 000	176 000
1 ^{er}	Kindertreff	Kindertreff	73 440	76 800
1 ^{er}	La Ribambelle	La Ribambelle	71 600	73 600
1 ^{er}	Le Rêve en couleurs	Le Rêve en Couleurs	81 760	81 600
1 ^{er}	Les Petits Thou	Les Petits Thou	134 400	136 000
1 ^{er}	Mutuelle Petite Enfance - Les P'tits Soyeux	RPE Les P'tits Soyeux	68 800	67 200
1 ^{er}	Mythe au Logis	Croc' aux Jeux	8 800	8 800
2 ^e	Célestine	Célestine	232 000	232 000
2 ^e	Couffin Couffine	Couffin Couffine EM	100 000	100 000
2 ^e	Couffin Couffine	Couffin Couffine MC	72 640	72 000
2 ^e	Croix-Rouge Française	Savoie Lamartine	248 000	248 000
2 ^e	Eveil Matins	Eveil Matins	132 000	145 600
2 ^e	Eveil Matins	Bulle d'éveil MC	64 000	64 000
2 ^e	Le Jardin d'Ainay	Le Jardin d'Ainay	76 880	80 000
2 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Roseaux	200 000	184 000
2 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	RPE des Nymphéas	36 800	34 400
2 ^e	Union Familiale de Perrache	Le Cocon de Blandine	56 000	64 000
3 ^e	APELIPA	Le Jardin Couvert	32 000	40 800
3 ^e	Croix-Rouge Française	La Ronde des Colibris	204 000	204 000
3 ^e	Croix-Rouge Française	Arlequin	234 560	234 560
3 ^e	Croix-Rouge Française	Les P'tits Oursons MC	64 000	64 000
3 ^e	Croix-Rouge Française	Oursons et Compagnie	200 000	200 000
3 ^e	LAHSO	Jacques Prévert	20 000	20 000
3 ^e	La Friponnerie	Arc en Ciel EM	92 560	96 000
3 ^e	La Friponnerie	Arc en Ciel CF	195 760	187 200

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention janvier + mars 2021 (€)	Montant proposé janvier 2022 (€)
3 ^e	La Friponnerie	Pain d'Epices	174 800	192 000
3 ^e	La Friponnerie	Au Diapason	166 880	176 000
3 ^e	Les Montchatons	Les Montchatons-Acacias	131 040	136 000
3 ^e	Les Montchatons	Montchat botté	235 760	248 000
3 ^e	Les Montchatons	Montchat bada	190 560	208 000
3 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Myrtille	160 000	160 000
3 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Mirabilis Vilette	189 600	184 000
3 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Les Carillons MC	64 560	64 800
3 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	RPE La Maison Citrouille	36 800	33 600
3 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	RPE Florence Potiron	36 800	36 800
3 ^e	ACOLEA	Les Lucioles	88 720	96 000
3 ^e	Souris Verte	Une Souris Verte	252 000	260 000
3 ^e	Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES)	Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale*		22 256
4 ^e	Association Crèche Saint-Bernard	St-Bernard Boulevard - Gros Caillou	320 000	320 000
4 ^e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba EM	120 000	112 800
4 ^e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba CF	62 400	62 400
4 ^e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba HG	62 400	62 400
4 ^e	Les Enfants de la Colline	Popy	157 680	157 680
4 ^e	Les Enfants de la Colline	Pirouette	116 000	140 000
4 ^e	Le Jardin de la Colline	Le Jardin de la Colline	96 000	96 000
4 ^e	Les Gones Trotteurs	Les Gones Trotteurs	73 600	71 200
4 ^e	MPE Chazière	Le Jardin des Gônes RPE	64 800	20 000
4 ^e	Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix Rousse	Association des Assistantes Maternelles et des Parents de la Croix Rousse **		1 000
5 ^e	AGDS	Allix	183 200	192 200
5 ^e	AGDS	Jardin d'Allix	55 200	69 400
5 ^e	ALFA3A	Le Chantoiseau	93 520	85 040
5 ^e	Au Cocon de L'ouest	Au Cocon de l'Ouest	96 000	108 000
5 ^e	Les Bébé du Vieux Lyon	La Baleine	193 600	196 000
5 ^e	Les P'tits Malins	Les P'tits Malins	192 000	200 000
5 ^e	MPE La Courte Echelle	RPE La Courte Echelle	39 680	41 200
6 ^e	ALFA3A	Le Nid d'Anges	238 080	230 160
6 ^e	Mutuelle Petite Enfance	RPE Les Pitchounes du 6ème	47 200	44 000
6 ^e	Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	58 000	58 000

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention janvier + mars 2021 (€)	Montant proposé janvier 2022 (€)
6 ^e	Capucine	Capucine	208 000	208 000
6 ^e	Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	208 000	208 000
6 ^e	Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	72 800	81 600
6 ^e	MPE Lafayette	RPE Canne à Sucre	37 600	37 600
6 ^e	ACOLEA	L'Océane	111 680	108 720
7 ^e	Croix-Rouge Française	Les P'tits Pas	218 400	218 400
7 ^e	Septimousses	Septimousses	202 480	212 000
7 ^e	Entr'aide protestante	Chaudoudoux MC	55 200	55 200
7 ^e	Entr'aide protestante	LAEP « La parent'aise »	9 360	7 200
7 ^e	Les BébéBilingues	Les BébéBilingues	163 440	164 000
7 ^e	Les P'tits Bouts	Les P'tits Bouts	64 560	66 400
7 ^e	Lyon-Massimi	Gribouille	102 000	81 600
7 ^e	Maisons des Tout - Petits	Maisons des Tout - Petits	152 000	156 000
7 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Grain d'Orge	248 000	252 000
7 ^e	Mutuelle Petite Enfance Lyon 7	RPE Pouss'7	44 000	40 000
7 ^e	Nicolas et Pimprenelle	Nicolas et Pimprenelle	86 400	86 400
7 ^e	ACOLEA	Les Canaillous	137 680	130 960
7 ^e	ACOLEA	Les Carpillons	85 040	89 360
7 ^e	ACOLEA	Chocolatine	143 600	156 800
7 ^e	Souris Verte	Souris 7 MC	78 400	80 000
7 ^e	AGDS	Blandan	188 640	149 840
7 ^e	SOS URGENCE GARDE D'ENFANTS	SOS Urgence Garde D'enfants	700	700
8 ^e	AGDS	Barbusse	99 200	119 200
8 ^e	AGDS	Lumière	148 000	182 400
8 ^e	AGDS	Berthelot	160 000	185 000
8 ^e	ALFA3A	Les Copains d'Abord	172 000	166 640
8 ^e	Baby Nursery	Baby Nursery	176 000	176 000
8 ^e	Centre Léon Bérard	Les Léonceaux	184 000	184 000
8 ^e	Croix-Rouge Française	Les Coccinelles	172 000	172 000
8 ^e	Les P'tits Gones du 8ème	Les P'tits Gones du 8ème CF	294 400	288 000
8 ^e	Les P'tits Gones du 8ème	Les P'tits Gones du 8ème HG	40 000	36 000
8 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Andrée Roux	248 000	248 000
8 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	RPE L'Envolée	37 600	36 800
8 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	RPE Les Alouettes	39 200	36 800
8 ^e	Pierre et le Loup	Pierre et le Loup	116 000	118 400
8 ^e	ALFA3A	L'Escale de Nelly	154 560	134 960
8 ^e	ACOLEA	Pom'Cannelle	81 040	84 800
8 ^e	Souris Verte	Pôle de ressources et d'appui Petite Enfance, Loisirs et Handicap	50 720	56 000

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention janvier + mars 2021 (€)	Montant proposé janvier 2022 (€)
2 ^e 8 ^e 9 ^e	ACEPP RHONE	LAEP Nomade Tricotilien	32 000	33 600
9 ^e	AGDS	RPE Baby Duch	57 600	38 060
9 ^e	AGDS	RPE Baby 9	54 400	48 000
9 ^e	AGDS	RPE Baby Loup	41 600	51 600
9 ^e	ODYNEO – ex-ARIMC	Le Jardin des Enfants	148 000	148 000
9 ^e	Croix-Rouge Française	Chrysalide	248 000	248 000
9 ^e	L'Ours en Peluche	L'Ours en Peluche	180 000	180 000
9 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	L'Epinette	208 000	209 600
9 ^e	MFR-PAYS DE SAVOIE	Les Dahlias MC	72 000	72 000
9 ^e	ALFA3A	Les Moussaillons des Docks	122 080	113 600
Total :			13 371 260	13 461 736

* 27 820 € voté au Conseil Municipal du 27 mai 2021

** 1 000 € voté au Conseil Municipal du 30 septembre 2021

La plupart des associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux, dont la Ville est propriétaire ou locataire. Pour rappel, pour l'année 2020, le montant de ces avantages en nature s'élevait, pour l'ensemble des associations concernées, à 4 185 360 euros.

Chacune de ces associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il convient d'adopter un modèle de convention d'application financière aux conventions cadres, applicable sur l'exercice 2022. Ce modèle s'applique uniquement aux subventions de fonctionnement. Ces documents seront signés entre les parties et permettront le mandatement d'une subvention initiale relative à l'exercice 2022.

Vu ledit modèle de convention d'application ;

Vu lesdites délibérations ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, d'un montant total de 13 461 736 euros, sont allouées aux organismes précités.
- 2- Le modèle de convention d'application susvisé est approuvé.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer le modèle de convention d'application financière et tous les documents y afférents.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65748, fonctions 4221 et 4212, programmes « ENGESTION » et « ENACTIONS ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET